

Compaign, seigneur des Métairies en Nivillac (famille disparue au début du XVI^e siècle)

Cette famille apparaît tardivement dans notre documentation et elle provient avant tout des archives du chapitre Saint-Pierre de Nantes. L'affirmation de cette famille se place au début du XVI^e siècle avec Simon Compaign connu comme seigneur des Métairies qui meurt sans descendance.

Avant celui-ci, le 25 mars 1478 (n.st.) se rencontre Jean Compaign, barbier, qui arrente une terre à Laurent Coheac (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 225) sans que l'on puisse affirmer qu'il soit à l'origine de la lignée des seigneurs des Métairies

Simon Compaign a des compétences juridiques : dans le compte tenu par Alain de Bogat, d'août 1513 à juillet 1514, pour les seigneuries d'Assérac et Faugaret, il est lieutenant de justice aux gages de 5 livres (*ibid.*, E 299, f^o 3, 20 v^o).

San doute prend-il à ferme diverses recettes d'impôt, notre documentation n'en fournissant qu'un exemple : le 5 mars 1506, Pierre Labbé, miseur du Croisic, obtient un mandement exécutoire sur Simon Compaign fermier du devoir de billot du « terrouer » de Guérande (*ibid.*, B 16, f^o 26).

La documentation témoigne également d'un autre aspect de son activité financière. Disposant de liquidités, il les utilise pour constituer des rentes les : 31 mars 1497 (n.st.), le 10 mars 1500 (n.st.), 9 juillet 1500, 25 août 1501, 9 décembre 1505, 24 mars 1506 (n.st.), 16 et 17, 21, 27, 28 avril 1506, 30 mars 1508, au total c'est plusieurs centaines de livres qu'il engage (*ibid.*, G 285) ;

Les actes le montrent attentif à la gestion de ses biens : le 15 octobre 1505, il conclut un contrat d'échange ; le 6 mai 1506, il réclame des arrérages dus sur un pré en Missillac. Le 26 novembre 1506 (contre une rente de 7 sous 6 deniers), les 16 mars 1519 et 31 décembre 1519, il accense des terres (*ibid.*, G 225).

Le 10 janvier 1517, Simon Compaign et sa femme, prénommée Michelle (*ibid.*, G 225), Jean Jouan, Rolland Le Boteuc et Janette Le Rouxeau obtiennent une évocation au conseil contre Guillaume Jego (*ibid.*, B 23, f^o 153 v^o ; et le 26 avril 1527, *ibid.*, B 31, f^o 143 v),

Le 9 février 1521, « noble homme » Simon Compaign, seigneur des Métairies et de Kermouraud, se porte garant de « noble homme » Yves Le Bourg, seigneur de Villeneuve et de Bois-Marquer, garde naturel d'Abel, son fils aîné, né du mariage d'Yves avec feue

Jacquette Compaign, lors d'un arrentement, pour 20 sous, d'une terre située près de la Ville-Perrotin (*ibid.*, G 225)

Symboles de sa réussite : le 14 octobre 1524, Simon Compaign passe un accord avec les paroissiens de Nivillac touchant l'exemption de fouage de la maison des Métairies (*ibid.*, G 226, f° ; 1 v° ; et 3 mars 15422 n.st]), et il fonde une chapellenie placée sous le patronage de saint Simon et saint Jude, de deux messes à être célébrées par semaine, pour lesquelles il affecte une rente annuelle de 20 livres de rente (*ibid.*, G 225, f°2)

Simon Compaign décède avant le 26 février 1526 (n.st.), date à laquelle est présenté, au seigneur d'Assérac, un minu de rachat par Alain Le Bourg, seigneur de Villeneuve, son neveu (*ibid.*, E 301, f° 3 v°).

La seigneurie des Métairies passe alors aux Le Bourg,

Autres Compaign : Alain et son fils Roland. Ils sont mentionnés le 18 mars 1522 (n.st.) (*ibid.*, E 1355).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Compaign », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024